Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet BV BOIS DE HARS sur la commune principale de l'AIOT LE BOIS DE HARS 22170 BOQUEHO.

La référence de votre dossier est A-4-U0NN72MQEM et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 18/01/2024 à 14h54 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : une déclaration initiale

Numéro d'AIOT : Je ne connais pas mon numéro d'AIOT

Service instructeur: La DDETSPP ou la DAAF

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site https://aida.ineris.fr/
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : Mandataire

N° SIRET 38786725200018

Organisme: FARAGO BRETAGNE

Fonction: CONSEILLERE INSTALLATION CLASSEE

Personne morale

N° SIRET 87817048900016

Raison sociale GAEC DU BOIS DE HARS

Forme juridique Groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC)

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'applic ation du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

LE BOIS DE HARS

22170 BOQUEHO

Signataire

Qualité: GERANTE

Référent

Fonction: **GERANTE**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : BV BOIS DE HARS

Description des activités :

ELEVAGE DE 160 BOVINS VIANDES

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : NON

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : NON

Une installation classée relevant du régime de déclaration : OUI

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : NON

4 - Localisation

Localisation de l'installation

LE BOIS DE HARS

22170 BOQUEHO

X: 257053

Y: 6835054

Projection: Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? NON

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2101	2101-1-c	Elevage, transit, vente etc. de bovins	Nombre d'animau 160 u	^X D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? OUI

Origine et la nature des matières épandues :

fumier de bovins viandes et fumier de poule pondeuse

Pacage	Nom exploitant	Numéro îlot
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	1
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	2
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	3
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	4
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	5
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	6
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	7
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	8
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	9
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	10
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	14
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	15
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	16
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	19
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	20
022075971	GAEC DU BOIS DE HARS	21

Surface totale du plan d'épandage (en ha) 64

Q : Quantité d'azote épandue inscrite au plan d'épandage (en kg N) 10373

A1 : Dont épandue sur les terres de l'exploitation (en kg N) 10373

A2 : Dont épandue sur les terres mises à disposition par un tiers (en kg N) 0

B1: Dont produite sur l'installation (en kg N) 10373

B2: Dont provenant d'un tiers (en kg N) 0

Capacité de stockage des matières épandues (en mois) 2

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les produits vétérinaires sont prescrits au plus juste. Les flacons vides et les aiguilles sont retournées au centre vétérinaires. Les bâches sont retournées à la coopératives lors des campagnes adivalor. Les autres déchets sont amenés à la déchetterie.

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? NON

Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : OUI

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

LE GAEC DUBOIS DE HARS DISPOSE D'EXTINCTEUR DANS LES MAGASINS DES POULAILLER ET AUPRES DE L'ARMOIRE ELECTRIQUE. UNE BORNE INCENDIE EST PRESENTE A 145 M DES BATIMENTS BOVINS VIANDES

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? NON

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : NON

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ? **Oui**

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)